

13 Mars 1960
Election de la Rosière.

Le treize mars mil neuf cent soixante, 9 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pimon, maire.

Étaient présents : Pimon - Maire, Faure, Clement, Currot, Bruquet adjoints Chevenon, Bernard, Bland, Ziane, ~~Fisard~~ Buffet, Lehinger, Rouh, Tal, ^{Toisy-}Wattiez
Et les notables invités : M. M. Charles, Bobellart, Mme Mathelæer. Carillet, Chevre, Border, Deschamps, Hoher, Colin, Hubert - Albert

M. le Maire donne lecture de l'art. 6 du testament de M. Archangi, relatif à l'élection de la Rosière et de la liste des candidates comprenant : 3 noms -

Melle Cretinet Solange Marie, âgée de 20 ans, née le 8/11/1940 à Versailles - domiciliée à Orsay, 27 avenue de Lattre de Tassigny, chez M. et Mme Boite ses parents nourriciers - a perdu sa mère à l'âge de 6 ans et a été abandonnée par son père à la même époque - à Orsay depuis deux ans, travaille chez M. Pimon, Mairie comme coursive - a une sœur de 17 ans, qui a été confiée par l'Assistance publique à une école technique de couture de Versailles.

Recu le 22.3.60

Melle Genevieve Guegan, née le 10 juin 1941 (pupille de l'Assistance Publique de Seine et Oise) aide monitrice à l'Orphelinat Ste Suzanne depuis 1959 - sa mère est décédée en 1944 - son père en 1958 - Depuis 8 ans est orpheline - grands-parents décédés (3 sœurs qui sont maintenant mariées toutes les deux - elles ont également été à Ste Suzanne.

Melle Charlet Christiane, 28 ans, 51 avenue des Bleuets - 9 frères et sœurs - confiée à l'Assistance publique de 7 à 81 ans - depuis un an à Orsay - employée chez M. Capelier, Café de la Plaine, Bd de Bondy - Tour - la mère de Melle Charlet est dans l'incapacité de travailler.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants : Nombre de votants : 26

- Ont obtenu - 1^{er} tour - Melle Cretinet - 15 voix
- Melle Guegan - 9 -
- Melle Charlet - 2 -

Melle Cretinet est désignée Rosière pour 1960 - le couronnement aura lieu le 8 Mai 1960

(Handwritten signatures and notes)

J. L. L...

R. Bernard

M. M. Charles

M. M. Bobellart

M. M. Buffet

M. M. Lehinger

M. M. Rouh

M. M. Tal

M. M. Toisy-Wattiez

M. M. Pimon

M. M. Faure

M. M. Clement

M. M. Currot

M. M. Bruquet

M. M. Chevenon

M. M. Bernard

M. M. Bland

M. M. Ziane

M. M. Buffet

M. M. Lehinger

M. M. Rouh

M. M. Tal

M. M. Toisy-Wattiez

M. M. Charles

M. M. Bobellart

M. M. Mathelæer

M. M. Carillet

M. M. Chevre

M. M. Border

M. M. Deschamps

M. M. Hoher

M. M. Colin

M. M. Hubert - Albert

M. M. Cretinet

M. M. Guegan

M. M. Charlet

M. M. Pimon

M. M. Faure

M. M. Clement

M. M. Currot

M. M. Bruquet

M. M. Chevenon

M. M. Bernard

M. M. Bland

M. M. Ziane

M. M. Buffet

M. M. Lehinger

M. M. Rouh

M. M. Tal

M. M. Toisy-Wattiez

M. M. Charles

M. M. Bobellart

M. M. Mathelæer

M. M. Carillet

M. M. Chevre

M. M. Border

M. M. Deschamps

M. M. Hoher

M. M. Colin

M. M. Hubert - Albert

Séance du 11 Mars 1960 -

Du cinq mars mil neuf cent soixante
convocation du conseil Municipal pour le 11 Mars 1960 à la
l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
Le Maire



Reunion du 11 Mars 1960

Le onze mars mil neuf cent soixante, vingt et une heures, le Conseil
réuni à la Mairie d'Orsay leur résidence de ses séances sous la présidence
de Monsieur Pinon, Maire,

Étaient présents : M. Pinon Maire, Clément, Cussot, Bouquet, adjoints,
Bernard, Chauvign, Ziane, Cossens, Guind, Buffet, Ehringer, Roux, Lucas,
Pal, Pocsy, Watten, Dupré, ainsi que Bédouin - M. Faure a donné procuration
à M. Buffet, M. Polaud à M. Cussot - M. Chevenon à M. Pinon -
M. Gabet.

Secrétaire M. Buffet - lequel fait remarquer qu'en ce qui concerne
le classement des votes des lotissements, il avait demandé qu'il soit
fait et simplement au procès-verbal que le Conseil approuve
dessus sans autre commentaire. M. Lucas fait observer, en tant que
détail de séance, que la phrase dont il est question a bien été dite
qu'il fallait la comprendre dans un sens très libéral. A ce propos,
M. Faure donne lecture d'une lettre de M. Faure, demandant que le Conseil
précise exactement ses intentions. En conclusion, le Conseil est d'accord
pour que la phrase "jusqu'à la terminaison de construction"
soit éliminée. Après cette observation, le PV de la dernière assemblée
est adopté.

Équipement des sapeurs

prompriers -

Reçu le 19

Repondu le 12 H 1960

Gabriel incendie -

Reçu le 19

Repondu le 12 H 1960

Le Conseil accepte le devis des Ets Giroult pour équipement de 3 sapeurs
pompiers, se montant à 1.071 NF à joindre au budget de 1960 et à
une subvention de l'Etat et du département, la plus large possible.

Le Conseil approuve le devis des Ets Guinaud pour achat de tuyaux
incendie, se montant à H. 267.50 NF et des Ets Demay pour installation d'une
sirène d'alerte à M. Conséque, se montant à 2.000,35 NF, auquel il convient
d'ajouter une dépense de 800 NF encore pour relier cette sirène au tableau
commande installé à la Mairie, crédits inscrits au budget de 1960, et à
une subvention de l'Etat et du département une subvention la plus
possible.

La question des permanences sera étudiée au plus tôt, après completion
d'enquête

Journée cantonale des sapeurs
pompiers -
Reçu le 22 Mars 1960
Répondu le 19
Remunération du personnel
communal -

Le Conseil vote une subvention de 200 NF, à la subdivision des sapeurs pompiers, à prendre sur les dépenses imprévues de 1960, pour participation aux frais de réception des sapeurs pompiers à la journée cantonale du 3 avril prochain.

Le Conseil décide à l'unanimité, conformément à l'arrêté du 20/2/58, que les dispositions législatives et réglementaires fixant les éléments de la rémunération des fonctionnaires de l'Etat seront automatiquement applicables aux agents communaux pendant l'exercice 1959 des lois que ces éléments servent de références pour le calcul de la rémunération desdits agents : valeur du traitement correspondant à l'indice 100 - compléments de rémunération non hiérarchisés - indemnité de résidence - supplément familial de traitement - indemnité spéciale dégressive - indemnités accessoires, le cas échéant, à se substituer sous une dénomination différente, aux indemnités ci-dessus énumérées.

Le Conseil décide que les dispositions de l'arrêté ministériel du 5/11/59 concernant le reclassement du personnel communal seront applicables à compter du 16 novembre 1959.

Le Conseil accepte le devis de la Sté Storalam, pour équipement en scores verticaux, marque "Storalam" de l'École maternelle de Condé-sur-Loire, se montant à 4.536,20 NF, à prendre sur les crédits de la Caisse départementale scolaire, programme 1960.

1° - l'arrêté de M. le Préfet J. D et C, en date du 23/1/60, déclarant d'utilité publique le plan de redressement et d'aménagement de la rue des Fleurs.

2° - le procès-verbal d'estimation des Domaines, en date du 25/2/59, concernant les terrains de Mmes Pinon et Beaurey et de M. Beaudupuy.

Le Conseil considérant que ces propriétaires ont accepté l'estimation des Domaines et que les fonds nécessaires à l'acquisition des terrains sont disponibles, soit :

Terrain Beaudupuy	196.000 F
Mme Eve Pinon	82.000
Mme Eve Beaurey	62.000 = 340.000 (340.000 NF)

Autorise M. le Maire à poursuivre la réalisation des acquisitions avec ces propriétaires. En conséquence, il délègue expressément M. le Maire à l'effet d'approuver le plan du terrain qui a été dressé ainsi que tous bornages, passer et signer tous actes d'acquisition en l'étude et par le créancier de M. Pinon, Maire de la Commune. Se faire donner toutes justifications et garanties, accomplir toutes formalités et en général faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bonne fin cette acquisition. Les actes sont signés par M. Poiré, maire ad-joint.

Le Conseil, considérant que les travaux de vestiaires-douches au stade sont terminés. Qu'ils avaient été basés sur un devis de 18.000 NF, et qu'en réalité, du fait de l'augmentation du prix des matériaux, imprévisible à l'époque du dépôt du projet, ceux-ci se montent à 19.878,17 NF. Sollicite un réajustement des subventions de l'Etat.

Demande l'octroi de la subvention départementale prévue comme additif à la subvention de l'Etat pour tous les travaux d'équipement sportif.

Arrêtés ministériels du
5 Novembre 1959 -
Reçu le 19
Répondu le 19
Stores école maternelle
de Condé-sur-Loire -

Rue des Fleurs -

Reçu le 19
Répondu le 29 Mars 1960

Demande de subvention pour
vestiaires - douches -
Reçu le 19
Répondu le 19

Seance du 11 Mars 1960

Staison des jeunes - Syn-
dicat de Communes

M. le Maire rend compte au Conseil d'une reunion qui a eu lieu au
Maire de Pours-sur-Yvette, le dimanche 20 decembre 1959 a 10 h, sous
presidence de M. Clement, president du Conseil d'Administration de la
son des jeunes et de la culture de la Vallée de Chevreuse, en vue de
mer aux Maires interessés toutes indications utiles sur les possibilites de
tituer un syndicat de Communes destiné à assurer les travaux de construction
d'aménagement et d'entretien de la saison des jeunes et de la Culture de
Vallée de Chevreuse.

Le syndicat serait régi par les lois des 30 Mars 1890, 13 Mars
7 avril 1931 et 20 Mars 1955,

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la reunion au cours
laquelle a été decider la creation de ce syndicat de Communes. Le Conseil
apres avoir entendu l'expose de M. le Maire et en avoir delibere.

Considerant qu'il ne peut engager financielement la Commune
une etude precise sur le projet soumis

Decide de donner un accord de principe à la creation d'un syndicat
Communes en vue de l'etude de la construction, de l'aménagement et de l'entretien
de la saison des jeunes et de la Culture de la Vallée de Chevreuse, etant
tendu que la participation financiere des Communes sera determinee au
cours de cette etude; Le projet de statuts sera modifie en ce sens. Le syndicat
comprendrait les Communes de Pours, Gif, St. Remy les Chevreuses et
et se constituerait par application des lois citees ci-dessus, avec l'autorisation
prefectorale en vue de proceder aux etudes necessaires à la realisation
des travaux.

Il designe des maintenant M. M. Tissot et Briquet comme delégues
titulaires et M. M. Ziane et Pal comme delégues suppléants en vue de
suivre les etudes preparatoires à la constitution du Syndicat et notamment
l'elaboration des Statuts.

M. M. Tissot, Briquet et Pal, étant candidats au poste de delégue
titulaire, il a été procede au vote à bulletins secrets qui a donne les
resultats suivants: M. Tissot 17 voix - M. Briquet, 15 voix - M. Pal
6 voix.

Staison des jeunes - bourses
de voyage -

M. le Maire donne lecture d'une lettre du President de la Staison
jeunes, sollicitant l'inscription au budget d'un chapitre special reserves
voyages culturels. La Commission des Finances a été d'avis qu'il serait
preferable de doubler la subvention accordee à cette societe. M. Briquet
d'autre part, pense que les bourses devraient être accordees sous certaines
conditions, notamment celle que le beneficiaire devra justifier des
tats culturels de ce voyage d'etude et faire ressortir ainsi le profit qui
aura retire.

Le Conseil se rallie à cet avis. L'emploi de ce complement de subvention
sera controle par les delégues au syndicat de Communes

Piegn la K. M. 1961
Repondu le 10

Crèche municipale -

Prix de journée -

Reçu le 22 Mars 1960
 Repondu le 19.5.1960

Entourage des jardinetes -

Travaux rue de Cademoiselle

Reçu le 24 Mars 1960
 Repondu le 19.5.1960

Travaux d'assainissement

Reçu le 19.5.1960
 Repondu le 19.5.1960

Mémoire Brangeon -

Travaux d'entretien -

Reçu le 24 Mars 1960
 Repondu le 19.5.1960

Voie communale - Bail

d'entretien 1960 - 61 -

Reçu le 23 Mars 1960
 Repondu le 19.5.1960

Patronages laïcs -

M. le Maire expose que la Commission d'action sociale s'est réunie pour examiner le fonctionnement de la crèche. La directrice actuelle désirant se retirer, il a désigné pour la remplacer, Mme Kugreis laquelle est pourvue de diplômes nécessaires. Elle assurera un service à temps complet.

Le Conseil décide de relever le tarif du prix de journée à 600 F au lieu de 300 F, étant entendu que les cas de personnes ayant à supporter seules la charge de leurs enfants seront étudiés par la Commission d'action sociale. Le D^r Leclerc sera sollicité pour visiter la crèche.

Le Conseil accepte le devis de M. Grenadier se montant à 2900 NF pour le remplacement des piquets de bois entourant les jardinetes de l'avenue Poch, par des piquets de fer. Ce la demande de M. Dupuy, il sera procédé à une présentation préalable du travail.

M. le Maire expose que les travaux d'aménagement de la rue de Cademoiselle sont entièrement réglés à 87,448,32 NF

il reste donc disponible... 26.551,68 que le Conseil décide d'affecter à d'autres travaux de voirie, en complément de l'emprunt de 100.000 NF qui sera contracté en 1960.

La participation de la Commune de Villébon dans les annuités d'emprunt sera donc de 40% de 7.317,61 NF, soit 2.927,04 NF.

Le Conseil sollicite de M. le Préfet de bien vouloir approuver pour valeur 'marché', le mémoire de l'entreprise Brangeon se montant à 36.499,99 NF pour construction d'une canalisation d'eau pluviale, R.N. 446, en même temps que la canalisation d'eaux usées dont l'entreprise Brangeon avait été déclaré adjudicataire.

Le Conseil demande à M. le Préfet de bien vouloir approuver pour valeur 'marché', le mémoire de l'entreprise Brangeon pour différents travaux d'entretien en 1959, se montant à 15.880,44 NF, à reporter en restes à payer au budget additionnel de 1960.

Le Conseil accepte le marché à passer avec l'entreprise Brangeon pour les travaux de réparation à faire sur les voies communales en 1960 et 1961, suivant les conditions du bail d'entretien des chemins départementaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Hiron, mandaté par le Président de la Section des Parents d'élèves Orsay-centre sollicitant une subvention communale pour l'organisation d'un patronage scolaire, le jeudi après-midi seulement. D'autre part M. Pauffet rappelle à ce sujet la démarche précédemment entreprise par le bureau de l'Association Familiale d'Orsay rejoignant les mêmes préoccupations et dont la Commission Scolaire était chargé d'une étude.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide d'inscrire au budget un crédit de 6000 NF, par 11 voix contre 7, lequel sera reparti ultérieurement.

M. Cissot aurait désiré que cette question soit étudiée d'une façon plus

Séance du 11 Mars 1960.

approfondie, étant donné que la lettre de M. Guion est parvenue la veille ce jour même. Toutefois la majorité estime que l'urgence de la décision à prendre et de son inscription au budget nécessitent une prise de position immédiate.

Emprunt de 10 millions pour travaux de voirie.

Suivant l'acceptation de la Caisse des dépôts et consignations le Conseil décide de contracter un emprunt à la Caisse des dépôts et consignations, se montant à 100 000 000 NF au taux de 5,50% remboursable en 20 ans et d'y ajouter le reliquat des travaux de la rue Staudemarelle, soit 86.551,58 NF pour un programme de travaux comprenant, suivant devis établis par M. P. la réfection de la partie basse de la rue Georges Clémenceau 34.000 NF l'aménagement d'une partie de la rue François Luou 71.000 NF et le reliquat pour réfection de la rue de Coustabouf.

Le Conseil suivant l'avis de la Commission des travaux, propose de fournir l'aménagement de la rue Léon Broc, en raison des travaux d'aménagement du stade qui doivent commencer dès que la subvention sera accordée et le financement de la part communale assuré.

Fête municipale de juin.

Reçu le 10.5.1960
Répondu le

M. le Maire expose que la Commission des Fêtes a proposé d'organiser au mois de juin un spectacle au lac avec ballets lumineux. Le Conseil décide de la suite de la suite des Installations lumineuses et sonores de la Fête de France se montant à 5 500 NF - le prix sur place sera fixé ultérieurement. Le crédit sera prévu au budget de 1960.

Aide aux écoles privées.

Le Conseil approuve par 11 voix contre 10, la reconduction du crédit prévu au budget pour l'aide aux familles nécessiteuses dont beaucoup fréquentent les écoles privées, étant entendu que cette somme sera répartie que dans la mesure où le décret d'application de la loi n'entrerait pas en vigueur en 1960.

Aide familiale.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Association familiale d'Essay, sollicitant l'aide de la Commune pour l'organisation d'un service d'aide familiale, destiné aux veuves de famille qui, par suite d'accident ou de maladie, se trouvent temporairement dans une situation difficile, ainsi qu'aux vieillards. Un projet détaillé et chiffré est joint à cette lettre.

Après discussion, le Conseil décide qu'une étude complémentaire sera faite et que le cas échéant, un crédit sera inscrit au budget additionnel de 1960.

Questions diverses.

M. Pouffet demande si une séance de vaccination antivariolique aura lieu aux écoles de Condé-sur-Loire. La question sera soumise aux services de l'hygiène.

Il demande également qu'un abri soit fait pour les boîtes à ordures qui se trouvent devant l'école maternelle de Condé-sur-Loire.

M. Chauvy remet une pétition des riverains de la place du Parc d'Essay demandant le débarrasser des matériaux qui l'incumbent. Le nécessaire sera fait.

M. H. 3
1960

qu'un forgeron s'est installé à l'angle de l'avenue St. Laurent et de l'avenue Parat, et que le bruit de son atelier trouble l'entourage.

Le Conseil accepte à l'unanimité le budget primitif de 1960, dont est lecteur et donne lecture au cours de la séance. Ce budget établi par la Commission des finances est voté dans son ensemble, après addition d'un crédit pour patronage laïc et augmentation de l'allocation à une œuvre de sapeur-pompier, à la demande de M. Lucas.

Budget primitif de 1960 -

Recettes -

8.000 cent insuff. revenu	135.486,40
taxe ordures menagères	30.000,00
taxe divers. égouts	5.500,00
taxe propr. non bâtis	650,00
taxe habitation	10.000,00
taxe de voirie	350.000,00
taxe locale	450.000,00
percéption taxe loc.	2.000,00
permis de chasse	400,00
droits de mutations	40.000,00
licences débits boissons	4.550,00
taxe sur spectacles	3.000,00
taxe sur électricité	27.000,00
locaux loués en garni.	2.000,00
Actes État Civil	1.500,00
droits place au marché	50.000,00
ind. secret. administr.	350,00
visite des viandes	7.500,00
garderie maternelle	1.200,00
services payés incendie	150,00
remb. frais d'études	15.000,00
subv. serv. incendie	15.000,00
subv. pour crèche	500,00
concessions cimetiére	7.500,00
creusement de fosses	2.500,00
entrée corps au cimet.	300,00
droits inhumations	200,00
caveau provisoire	150,00
droits inh. ultérieures	400,00
remb. prest. instituteurs et divers	10.000,00
entrées payantes fêtes locales	6.000,00
redevances électricité	500,00
pompes funèbres générales	6.000,00
occup. domaine communal	75,00
rentes diverses	500,00

Recettes (suite) -

loyers d'immeubles	6.000,00
rentes sur l'état	55,00
rentes sur particuliers	4,50
loyers affectat. spéciale	70,00
excédent revenu hospice	23,96
revenu de la crèche	12.500,00
produit du dipteroir	150,00
participations de l'état -	
1° - s/ nombre d'habitants	4.851,28
2° - s/ nombre d'élèves	2.666,00
Caisse départ. scolaire	64.843,00
Exonérations fiscales	15.372,89
Amélioration hygiène scolaire	5.000,00
fonds nat. compensat.	11.375,00
rem. annuité Lillebon	2.987,04
rem. Condé-tour Campagne	2.541,36
Total des recettes =	1.314.291,43

Dépenses -

agents services administratifs	40.000,00
contr. 5% sur salaires	11.000,00
secrétariat sociale nationale	12.000,00
habil. appariteur, cantonniers	1.150,00
allocations familiales	16.000,00
caisse des retraités	14.000,00
allocation au receveur	362,00
ind. caisse d'épargne	40,00
Accid. travail capit. décès	2.520,00
frais de bureau de la Mairie	2.500,00
imprimés administratifs	120,00
registres État Civil	400,00
Perception taxes communales	6.000,00
frais de téléphone	3.500,00
abonnement publications, J.O.	160,00
contingent police d'état	1.074,40
indemnités Sapeurs Pompiers	50,00

Séance du 11 Mars 1960

Services payés incendie	5.000,00	Amélioration hygiène scolaire	5.000,00
Assur. accid. sap. pompes	500,00	Frais sécurité Palaiseau	1.000,00
Secours à une veuve de sapeur	600,00	Entretien des Ecoles	40.000,00
Contingent service incendie	750,00	Fournitures scolaires	45.000,00
Matériel incendie	26.000,00	Chauffage des Ecoles	50.000,00
Entretien local et poste	300,00	Achat de livres de prix	5.000,00
Équipements, équipements	4.000,00	Carte de Noël, Ecoles maternelles	1.200,00
Assurance matériel incendie	300,00	Subv. pour patronages laïcs	2.000,00
Entretien bouches incendie	450,00	Entretien du stade	4.000,00
Salaires empl. du cimetière	12.800,00	Récompenses sportifs	150,00
Entretien du cimetière	3.000,00	Depenses de chômage	1.600,00
Entretien bornes et canalis.	1.000,00	Excursions visite méd. scolaire	7.000,00
Subv. pu canalisation Eau	2.000,00	Entretien du matériel	50,00
Personnel veuve urbaine	14.600,00	Produits pharmaceutiques	1.000,00
Sécurité Sociale 1 ^o	6.000,00	Grait. personnel riche	18.000,00
Allocations familiales	18.000,00	Entretien matériel 1 ^o	1.000,00
Caisse des retraites	11.500,00	Achat de prod. divers.	2.000,00
Salaires personnel animal	8.500,00	Chauffage, éclairage	1.800,00
Entretien des rues	83.000,00	Subv. contr. méd. sociale	750,00
Eclairage public	65.000,00	Contrib. dép. aide sociale	20.226,17
Assurance matériel automob.	1.500,00	Recess. taxe spectacles	1.500,00
Plantations et élagages	1.000,00	Inhumations indigents	150,00
Personnel enterrement ordures	8.500,00	Subv. caisse des Ecoles	8.000,00
Frais de matériel 1 ^o	15.000,00	1 ^o matériel cantine	1.000,00
Frais de gestion voirie	7.000,00	1 ^o sociétés locales	4.000,00
Entretien chemins vicinaux	35.338,70	1 ^o Comité du Logem.	7.000,00
Fonds commun C.V.O	14.612,90	1 ^o Conf. communal. sports.	500,00
Personnel inspect. sanitaire	1.500,00	Achat matériel pu fêtes	500,00
Preposé recette du marché	650,00	Fêtes locales	15.000,00
Entretien matériel marché	18.000,00	Compl. dot. Bosière	500,00
Grait. architectes géomètres	4.000,00	Ind. font. et eaux	3.000,00
Grait. des concubins	18.000,00	1 ^o adjoints	3.000,00
Entr. bâtiments communaux	50.000,00	Ind. de bicyclettes	126,00
Assur. bet. communaux	2.500,00	Assur. accid. eteaus. adj.	1.800,00
Impôts et contributions	1.500,00	Syndicats de Communes	15.421,00
Remont. et. int. des Horloges	1.000,00	Empl. revenus. dons legs	85,00
Chauffage. Bat. Communaux	15.000,00	Depenses imprévues	3.331,29
Consomm. eau, batim. bornes	7.000,00	Annuités d'emprunt.	271.869,67
Ind. log. instituteurs	15.000,00	15% Assoc. syndicales.	14.000,00
Grait. femmes de service Ecoles	44.520,00	Annuité coord. Campagne	2.541,56
Prof. cours complémentaires	2.150,00		
Caisse départementale scolaire	64.843,00		
Aide familiales Ecoles privées	500,00		
		Total des dépenses -	1.314.291,43

Annuités d'emprunt

Séance du 11 Mars 1960

1931 - Eau	517,64	1955 - Classes dans les préaux	3.347,17
1937 - Ecoles provisoires	38,82	1955 - Propriété Renson	25.103,80
1931 - Ecoles	485,30	1955 - Rue Mademoiselle	9.539,44
1932 - Logements	143,62	1956 - Gros travaux	33.471,73
1935 - Adduction d'eau	381,46	1956 - Prototypus et condétau	13.073,02
1950 - Rue Boursois	42,04	1956 - d°	6.880,54
1947 - Marche voirie	352,52	1957 - Ecole filles centre	14.449,13
1947 - Complément marche'	33,40	1957 - Classes sup. et condétau	13.761,08
1942 - Usine élévatrice	1.526,74	1957 - Ateliers scolaire	6.973,79
1948 - d°	816,82	1958 - Constr. scol. centre	24.315,14
1948 - Travaux voirie	2.940,24	1958 - Ecoles et condétau	20.641,62
1949 - Usine élévatrice	609,88	1959 - Hotel du Financier	11.533,65
1950 - Aménagement marche'	1.586,65	1959 - Trav. assainissement	4.059,52
1952 - Eclairage public	9.662,31	1959 - Cant. scolaire et condétau	5.958,67
1953 - Complément d°	3.051,25	1959 - Rue Domancherie	4.283,90
1954 - Travaux voirie	10.296,28	Rivière Yvette (divers)	1.945,03
1954 - Aménagement curiet.	7.628,14	Total des annuités	271.869,67
1954 - Camion garage	5.434,72		
1955 - Travaux voirie	12.557,90		
1955 - Complément voirie	3.985,02		
1954 - Terrains et condétau.	10.460,69		

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0 h 30

Tille
Rivard
M. B.
P. & G.
R. Bernard
A. Roux
J. L.
P. Rivier
G. J.
A. S. P.

Du 18 Mars 1960

Convocation du Conseil municipal à la séance d'Orsay, pour le Vendredi 25 Mars 1960, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire.



Réunion du 25 Mars 1960

Le vingt cinq mars mil neuf cent soixante, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la mairie d'Orsay lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Simonneau.

Étaient présents : M. Simonneau, M. Lave, M. Cussot, M. Bourquet, M. Lauriat, M. Chevenon, M. Bernard, M. Bédard, M. Jabet, M. Jean, M. Guard, M. Puffet, M. Gu, M. Roux, M. Lucas, M. Lal, M. Pissy, M. Watier, M. Luyet, M. Prétmont - M. Chauvin donne procuration à M. Simonneau. Excusés : M. Etlement et M. Bessens.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Puffet, et donne acte à M. Simonneau de sa lettre rectificative du 24/3, se rapportant à la question des patronages scolaires ainsi libellée : "j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un point du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Mars dernier, relatif à l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'un patronage scolaire. La rédaction de ce § ne reflète pas d'une façon suffisamment précise les raisons d'une moment du Conseil, dont je faisais partie, et appuyé à l'inscription de cette subvention au budget primitif de 1960. Je tiens à rappeler que la Commission d'Étude n'a jamais discuté de ce projet de subvention, comme le confirme d'ailleurs le procès-verbal de la séance du 11/3/60. Si la Commission scolaire avait étudié la création d'un patronage, elle aurait pu en saisir la Commission des Finances au moment de l'étude du budget il y a un mois, ce qui n'a pas été fait."

"Je tiens à confirmer que le vote que j'ai émis tendant à refuser cette subvention ne s'oppose absolument pas à la création de ce patronage, principe sur lequel le Conseil était positivement unanime il y a quelques mois et sur lequel il l'est toujours. Je m'élève catégoriquement contre l'inscription au budget de toutes dépenses importantes, tant par leur aspect financier que moral avant qu'elles aient été étudiées par la Commission compétente et par la Commission des Finances."

"J'en appelle à votre autorité, M. le Maire, et la compréhension de mes collègues pour qu'à l'avenir de pareils faits ne se reproduisent pas, que nos méthodes de travail qui ont donné jusqu'ici d'excellents résultats soient respectées, et particulièrement en matière financière."

M. Lal fait remarquer que la question de la création d'un patronage avait déjà été soulevée par M. Puffet au mois de décembre 1959 et que le Conseil avait décidé de soumettre le projet aux Commissions.

Après cette observation, le P.V. de la précédente assemblée est adopté.

M. Simonneau rappelle que M. Bernard avait été chargé d'étudier le dossier soumis par la S^{te} S.E.L.F. pour modernisation de l'éclairage public, Bld de la Gare et l'adjonction de 12 foyers lumineux dans différents points de la commune. À la suite de cette étude, la S^{te} S.E.L.F. a fait de nouvelles propositions le 18/2/60, qui présentent une économie par le remplacement des peutilles par

Éclairage public -

Reçu le 19.....

Reçu le 19.....

potaux en béton centrifugé P&D Dubreuil.

Après discussion sur l'opportunité de remplacer les tubes fluorescents par des ballons, le Conseil adopte à l'unanimité la nouvelle proposition de la SIE SELF, se montant à

(pour le P&D Dubreuil)	16.895,87 NF
et pour les 18 foyers supplémentaires	3.653,39 NF
Total	= 20.549,26 NF

Un crédit de 20.000 NF était inscrit au budget supplémentaire de 1959 et est toujours disponible. Le reliquat sera pris sur le budget de 1960 - Eclairage public.

Le Conseil charge le représentant de la SIE SELF, invité à la séance à titre consultatif, de faire une étude d'ensemble pour l'ensemble la rénovation du réseau d'éclairage public dans les quartiers où cela est nécessaire, même avec auto-financement par la Société.

En attendant cette étude, le Conseil est d'avis d'ajourner la pose des lampes rue de Paris.

Assainissement Communal

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet en date du 11/1/60 relative à la demande de subvention de la Commune pour le projet d'assainissement du quartier du Parc d'Orsay, de laquelle il résulte que le projet peut figurer sur le programme de travaux à soumettre en 1960 à M. le Ministre de l'Intérieur en vue de l'attribution des subventions éventuelles de l'Etat.

D'autre part, par circulaire du 9/3/60, M. le Préfet fait savoir qu'il est possible de faire financer les travaux d'assainissement par le Fonds National d'aménagement du Territoire dans des conditions intéressantes d'amortissement.

Les travaux ainsi entrepris ne bénéficient pas de subventions, mais les sommes empruntées sont remboursées avec une bonification d'intérêt. Cette solution est légèrement plus avantageuse que le mode de financement habituel. Ainsi la charge incombant à la Commune serait dans ce dernier cas de 1.651.329,36 NF, alors qu'avec le concours financier du F.N.A.T., avec un amortissement de 30 ans, elle n'atteindrait que 1.532.080,85 NF. Mais les prêts de cet organisme ne sont accordés que pour un minimum de 1.000.000 NF.

Après discussion et pour répondre à la lettre adressée par M. l'Ingénieur des T.P.E., le 18 Mars 1960, le Conseil décide à l'unanimité la réalisation d'une tranche urgente de 1.000.000 NF de travaux d'assainissement qui comprendront :

- l'assainissement déjà prévu pour le quartier du Parc et se montant à 300.000 NF.
- les 2 tronçons prévus dans une précédente délibération, rue de Paris et rue de Montlhéry.
- le quartier des Ecoles du Guichet.
- la liaison des égouts déjà construits rue de Montlhéry avec le collecteur qui attendra Orsay, l'an prochain, ou la canalisation du rû de Montlhéry.

Ce programme pourra d'ailleurs être modifié éventuellement par les Ponts et

Reçu le _____ 19__
 répondu le _____ 19__

Séance du 25 Mars 1960.

Ceuvre des pupilles de l'École Publique

Reçu le 2 - H - 1960

Repondu le 19

Crèche municipale

Reçu le 1 - H - 1960
Repondu le 19

Chaussées

Le Conseil vote les subventions suivantes en faveur de l'Œuvre des Pupilles de l'École publique :

- pour 1959 : 5 000 F - pour 1960 : 5 000 F, à prendre sur les dépenses imprévues de 1960.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 25/1/60 relative à la construction d'une crèche municipale moderne. A cette lettre est joint un rapport de M. le Dr Robert, médecin-chef départemental de P.M.I. - et rappelle que la crèche à son emplacement actuel fait partie des charges à un legs fait à la Commune par M. Polondin.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- de demander la réduction des charges du legs par l'intermédiaire de M. Ruelle, avoué de la Commune. Dès que cette formalité sera accomplie il y aura lieu :

- de solliciter du Ministère de la Santé Publique, une étude financière de la reconstruction de la crèche, dans un endroit plus approprié.

- de solliciter une subvention de l'État et du Département la plus large possible.

- de solliciter la création d'un centre de P.M.I. avec consultations pédiatriques et pose-nalades et de consultations.

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé à la présente réunion, d'organiser une fête au lycée au mois Juin le Conseil après en avoir délibéré, décide :

- la construction d'un plateau de 10m x 8m, pour servir pour les manifestations.

- de fixer le prix des places réservées à 400 F, - places debout à 200 F, enfants 100 F.

M. Clément sera désigné comme responsable de recettes, sous réserve de confirmation.

Fête du mois de Juin

Reçu le 11 Mai 1960

Repondu le 19

Semaine nationale de défense contre le cancer

Reçu le 2 - H - 60

Repondu le 19

M. le Maire fait connaître que la collecte en faveur de la lutte contre le cancer a produit 415,80 NF. Le Conseil vote une subvention de 100,00 NF à prendre sur les dépenses imprévues, en faveur du Comité Départemental.

M. le Maire donne lecture des lettres suivantes :

- Remerciements de M. le Préfet au Conseil Municipal et aux nombreux donateurs et à tous ceux qui ont apporté leur concours en faveur des sinistrés du Var.

- Remerciements des soldats servant en Algérie, auxquels la Municipalité a fait adresser un colis pour les fêtes de fin d'année.

- Remerciements de la Société d'Horticulture des cantons de Talavera, Obervieux et Limous et de la Société d'Horticulture et des Jardins populaires de France, pour les subventions allouées par le Conseil Municipal en 1959.

- de M. le Préfet de V et G, en date du 25/2/60, indiquant que le poste à niveau du Guichet ne sera pas supprimé par le fait du nouveau tracé.

Séance du 25 Mars 1960

Eclairage public -
Approuvé le 28 sept 1960

Plan d'alignement avenue
Saint-Laurent

Jardins avenue Poch

Reçu le _____ 19__
Répondu le 28 H 1960

Permanence des sapeurs
pompiers

Reçu le _____ 19__
Répondu le _____ 19__

Virement de crédits

Reçu le _____ 19__
Répondu le 2 H 1960

Suivant demandes de M. Dubulhand et de M. Belle-Picard, le Conseil municipal a décidé que des lampes supplémentaires sont prévues dans l'Impasse des Pêcheurs et dans la rue François Lesour.

M. le Maire présente le projet de plan d'alignement de l'avenue Saint-Laurent dressé par M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées. Ce plan a été approuvé par le Conseil municipal le 28 septembre 1960. Le plan a une largeur de 10 mètres et doit être chargé de la géométrie de la Commune, de la constitution du dossier à adresser à la Préfecture pour déclaration d'utilité publique. Il s'agit de la partie comprise entre la R.N. 446 et la rue Serpente. Ce plan doit servir de référence pour l'alignement des constructions en cas de demande de permis de construire.

Après discussion, le Conseil municipal a décidé de la bordure en grillage dite bordure permanente pour l'entourage des jardins sous les tilleuls. L'autorisation de la Mairie sera traitée avec M. Grenadier.

Le Conseil, suivant l'avis de la Commission des Finances et de la Commission des Sapeurs-Pompiers décide que il sera alloué à partir du 1er avril, une indemnité payée mensuellement, aux sapeurs pompiers volontaires dits "permanents" c'est à dire certains employés municipaux, ayant contracté un engagement en qualité de sapeurs-pompiers suivant les conditions de la circulaire préfectorale du 27 mai 1957.

En ce qui concerne les sapeurs-pompiers volontaires communaux, cette indemnité sera allouée, qu'ils soient logés ou non logés, considérant que les sapeurs-pompiers communaux logés le sont au titre d'employé de la Commune et qu'en échange du logement et des accessoires dont ils bénéficient, ils sont déjà saisis de diverses astreintes inhérentes à leurs fonctions.

Le Conseil décide les virements de crédits suivants, concernant la comptabilité de l'exercice 1959. Crédits insuffisants.

- Loi Bourlange 1956	32,62 NF
- Constructions scolaires Condérou	272,25
- Frais d'élections municipales	9,30
- Assurance accidents sapeurs pompiers	15,00
- Matériel incendie	1.350,18
- Frais de gestion voirie urbaine	789,56
- Honoraires des architectes	901,77
- Traitement personnel des bâtiments	289,66
- Fournitures scolaires	6.182,31
- Carre de bois, 2 écoles maternelles.	11,89
- Participation dépenses de chômage	328,01
- Salaire personnel crèche	76,27
- Entretien du matériel 2°	131,44
- Recouvrement taxe sur les spectacles	98,08
- Emploi revenus dons et legs	14,50
	10.492,89 NF

Seance du 29 Avril 1960 -

Du 23 Avril 1960, Convocation du Conseil Municipal de la commune d'Orsay, pour le Vendredi 29 Avril 1960, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Réunion du 29 Avril 1960

Le vingt neuf avril mil neuf cent soixante, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la mairie d'Orsay lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pinon, Maire.

Étaient présents: M. M. Pinon, Maire, Tissot, Bouquet, adjoints, Lemaire, Chedevon, Bernard, Chauvez, Gabet, Giane, Coens, Buffet, Chinget, Roux, Lucas, Pol, Watter, Dupré, Mme Betmont - M. Paire a donné procuration à M. Buffet - Excusés: M. M. Clément, Polard, Guard, Faisy.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Buffet - le P.V. de la précédente réunion est adopté. En ce qui concerne la rénovation du réseau d'éclairage public, M. Bouquet pense qu'il serait préférable d'en faire une étude à la Commission des Travaux et de la soumettre à plusieurs sociétés susceptibles de soumissionner.

Salle d'éducation physique de Condétau -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Blanchot, architecte communal, expliquant que la réalisation des salles d'éducation physique a été ajournée pour raisons d'ordre financier et d'incertitude en ce qui concerne le mode de réalisation de ces édifices.

M. Lucas est d'avis que l'argument ne tient pas en ce qui concerne le prétendu refus de la Caisse des Dépôts et Consignations, puisque la salle d'éducation physique de Condétau a été ajoutée sur M. Blanchot lui-même dans la fiche de demande d'emprunt.

Après discussion il est décidé d'envoyer copie de la lettre de M. Blanchot à l'Inspection d'Académie en faisant part de l'étonnement du Conseil municipal devant certains arguments, notamment le non-subsidiation des annexes (vestiaires, douches) et en demandant que la Municipalité soit informée officiellement de ce qu'il est possible de faire dès maintenant, et pour quel motif la réalisation n'a pas eu lieu jusqu'à présent bien que le projet ait été subventionné en 1958.

Lettres de remerciement -

Lecture est donnée des lettres de remerciement: de l'Œuvre des Pupilles de l'Enfance publique - de la Ligue Nationale Française contre le Cancer - pour les subventions allouées par le C.M.

Radioactivité -

À la suite d'une lettre de M. le Maire demandant l'installation d'appareils

Reçu le
Répondre le

de mesure de radioactivité atmosphérique sur le territoire de la Commune, - le Commissariat à l'Énergie Atomique a fait savoir qu'en ce qui concerne Saclay, plusieurs stations de surveillance sont déjà en service et que d'autres seront équipées nécessairement et notamment entre Saclay et Orsay - au Petit Saclay.

Fête Cantonale Scolaire

M. le Maire fait part de l'invitation de M. l'Inspecteur Primaire adressée aux membres du Conseil Municipal pour assister à la fête biennale des Écoles Publiques qui aura lieu le Dimanche 29 Mai à 14 h. 30 à Bures-sur-Yvette.

Le Conseil décide de prendre en charge le transport des élèves de la Commune qui participeront à la fête - crédit à prendre sur les dépenses imprévues de 1960.

Indemnités aux Sapeurs Pompiers -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Directeur Départemental de la Protection Civile faisant connaître qu'en ce qui concerne les sapeurs pompiers permanents logés par la Commune, la réglementation de la circulaire préfectorale du 28 Mai 1957 est absolument impérative. Ce personnel ne peut prétendre au versement de vacations horaires que pour des interventions ou permanences réellement effectuées. En conséquence, la délibération du C.M. du 23/3/60 ne peut être approuvée telle qu'elle est rédigée. M. le Maire fera une démarche à la Préfecture à ce sujet.

Subvention pour canalisation d'eau -

Le Conseil, suivant décision d'ensemble prise précédemment en ce qui concerne les subventions pour canalisations d'eau réalisées par les particuliers, décide d'allouer à M. M. Carly et Dupuy, une subvention de 15% pour canalisation sur une partie du chemin rural n° 24, soit 175,00 NF pour une dépense de 1.168,00 NF à prendre au crédit prévu au budget primitif de 1960. chapitre VI.

Reçu le 19
Répondu le 19

Effectifs des emplois permanents à temps complet et classement indiciaire des agents communaux -

Le Conseil Municipal fixe comme suit l'effectif des emplois communaux occupant en qualité de TITULAIRE un emploi permanent à temps complet (45 h au moins de service par semaine)

- 1 secrétaire général - 2 commis - 1 steno-dactylo - 10 femmes de service - 6 femmes de service École maternelle - 1 appariteur - enquêteur - 1 garde cimetière, 1 fossoyeur - 1 chef ouvrier d'entretien de la voirie - 10 ouvriers d'entretien de la voirie - 1 adjoint technique - 2 chauffeurs utilitaires - 2 infirmières diplômées - 2 concierges.

Les échelles de traitement prévues à l'arrêté ministériel du 31-11-59 sont adoptées et seront applicables à partir du 16 novembre 1959.

Les conditions de recrutement seront conformes aux règles prévues par l'annexe II de l'arrêté du 19 novembre 1948.

Aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées -

Le Conseil désigne M. M. Bétonnet, M. M. Ehinger et Gabet pour faire partie de la Commission chargée de répartir le crédit d'Aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées, pour le 4^{ème} trimestre 1959.

Fournitures Scolaires -

Le Conseil fixe au 18 juin à 14 h 30, l'adjudication des fournitures scolaires de l'année 1960-61 et désigne M. M. Rouh et Echevillon pour assister M. le Maire - adjudication au rabais sur soumissions cachetées conformément au cahier des charges joint à la présente délibération.

Reçu le 11 Mai 60
Répondu le 11

Fournitures de fuel-oil -

Le Conseil fixe au 18 juin à 15 h 30, l'adjudication des fournitures scolaires de fuel-oil

Reçu le 11 Mai 60
Répondu le 11

Seance du 29 Avril 1960 -

Plateau d'évolution -

pour l'année 1960-61, au rubric 100... et Chevillon pour assister M. le Maire à cette adjudication. M. le Maire expose qu'il a demandé un devis à M. Pétot pour construire un plateau d'évolution de 80 m² pour la fête du mois de Juin. Ce devis est de 5.850 NF et aucun crédit n'a été prévu au budget pour cette dépense. Seul est prévu de rechercher la location d'un plateau.

Habitation Rurale -

Requ le 19...
Repondu le 19...

Le Conseil décide de transmettre avec une favorable recommandation au Département émanant de M. L. Mont Fleury, fond du Guichard les travaux de restauration d'une habitation rurale.

Sté Lyonnaise des eaux - Intercomm -
municipalité Condé-tour - Courta -

Lecture est donnée d'une lettre de la Sté Lyonnaise des Eaux précisant la canalisation d'intercommunalité qui va être posée entre les réseaux de Courta et de Courtaux et sera mise à disposition d'une maison de retraite entre les points d'alimentation en cas d'accident.

Sté Lyonnaise - demande de modifica -
tion du paramètre -

Une demande de la Sté Lyonnaise des Eaux pour modification du paramètre du prix de l'eau est renvoyée à la Commission des Finances.

Cession de terrain -

Requ le 13 - 2 1961
Repondu le ...

Le Conseil décide de céder au L. Lemaître, 1 rue Georges Blomineau, un terrain de 39 m² formant un recoin devant la porte d'entrée de la propriété moyennant le prix de 1.500 NF, indiqué par les Comptes et par le L. Lemaître. La vente sera signée chez M. Pinon, Notaire à Courtaux. Le vendeur et le bornage étant à la charge de l'acquéreur.

Garantie communale - Condé-tour -
Campagne -

Requ le 9 Mai 1960
Repondu le ...

Le Conseil décide à l'unanimité de garantir le remboursement du prêt de 5.967 NF contracté par l'Association syndicale autorisée "Campagne" étant entendu que le montant de la somme à verser en cas de défaillance de l'Association ne dépassera pas, chaque année 200 francs au centime communal au jour du versement.

Ligne Paris - Chartres -

M. l'Ingénieur des T. P. E. demande que la Commune prenne à sa charge la dépense de peinture des garde-fous de l'ancienne ligne Paris - Chartres - Gallardon, conformément au procès-verbal de remise des chemins. La peinture sera faite par deux membres de la Commission des Travaux. Il est à noter que la passerelle de la maison Carabe est une propriété privée et que le malin de la rue de la Chambre supporte l'ancienne voie et non un chemin communal.

Patronage municipal - Creation

29 Juin 60
15 juillet 60

M. le Maire expose que la Commission des Ecoles s'est réunie plusieurs fois pour étudier la question de la création d'un patronage municipal. Différentes sociétés locales avaient fait des propositions pour la Direction de ce patronage. La commission a pensé qu'il était préférable que ce service soit organisé par la Commune pour en assurer la continuité dans l'avenir d'une façon régulière.

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité la création d'un patronage à compter du 15 mai 1960 (à condition sur la délibération précédente pour cette date).

Il fonctionnera le jeudi après-midi. Un crédit a été inscrit au budget...

mitif de 1960 pour la remuneration des moniteurs charges de la surveillance et les frais de fonctionnement.

La redevance est fixee a 1 NF par jour et par enfant, elle sera recouree par le Regisseur des Recettes designe par arrete municipal.

Le Conseil, apres en avoir delibere et a l'unanimité, fixe a 2.50 NF, la remuneration horaire applicable aux moniteurs charges de la surveillance du patronage municipal, dont le reglement sera impute sur le chapitre XIII du budget.

Le Conseil, vu la deliberation en date du 29/4/60 decendant la creation d'un patronage municipal, apres en avoir delibere a l'unanimité, decide son adhesion a Francais et Franches Camarades de S et G, 66 rue Chaussee d'Antin a Paris (9^e) s'etendant a 200 NF et se decomposant ainsi qu'il suit :

- Licence de groupe D, de 301 a 500 enfants 130 NF
- 12 cartes guides de moniteurs a 6 NF 72 NF

dont le reglement sera effectue sur les credits prevus au chapitre VI du budget de 1960 pour patronage laic.

Decide de solliciter une subvention de l'Etat et du Departement pour le fonctionnement de ce patronage.

Le Conseil autorise a l'unanimité M. Lechaie a signer la convention avec les Postes et Telecommunications pour l'installation d'un bureau muet, place Gay Lussac.

M. Gabet souhaite qu'un bureau semblable soit etabli au guichet - ceci a d'ailleurs ete demande aux P et T par le chaie.

M. Chauvez avait ete charge de la precedente reunion de prendre contact avec l'Association Familiale en vue de faire une etude sur le fonctionnement du service d'aide familiale propose par cette societe. Il rend compte de sa mission d'apres laquelle le budget de l'operation comprend trois parties :

- Investissement necessite des l'origine pour recuter l'aide familiale et assurer sa scolarite.
- Fonds de roulement avance par la Commune.
- Fonctionnement normal pour les annees ulterieures.

Les derniers chiffres presentes apres une etude seriee, par l'association familiale sont les suivants pour 1960 :

- Budget d'investissement, frais de scolarite, stage	1.500 NF
- Avance a rembourser a la Commune sans interet apres un an, representant 3 mois de salaire et charges sociales	2.400 NF
Total - -	3.900 NF

Pour 1961, subvention pour frais de fonctionnement 2.800 NF

Cette aide familiale servirait recuter pour aider soit de jeunes meres de famille, soit des personnes ayant besoin d'une aide momentanee.

En ce qui concerne l'aide aux personnes agees, le probleme est different. Elle peut etre realisee en faisant appel au Fonds d'aide sociale.

Patronage municipal - Remuneration des moniteurs -

Requ le 15.4.60

Repondu le 15.4.60
Patronage municipal - Adhesion a Francais et Franches Camarades

Requ le 9
Repondu le 15.4.60

Bureau muet et telecommunications -

Requ le 19

Repondu le 16 Mai 1960

Aide familiale -

Seance du 29 Avril 1960 -

L'Association familiale demande que le Conseil donne son avis afin
pouvoir commencer les démarches.

Après en avoir délibéré, le Conseil est favorable à la création
l'Association Familiale, d'un service d'aide familiale dans les conditions
exposées par M. Chauvez, à l'unanimité moins une abstention manifestée
par M. Lucas qui reconnaît le caractère social de cette organisation, mais désire
attendre le résultat pratique avant d'engager les fonds de la Commune.

Installation du Téléphone de la
Mairie

Reçu le 6 Mai 1960
Repondu le 19

M. le Maire expose que l'installation téléphonique de la mairie est mal
réussie et qu'il y a lieu d'entreprendre sa modernisation. Le Conseil, après en avoir délibéré,
accepte le devis du central téléphonique de Tabasseau pour pose de postes de
télécommunication dans les bureaux de la mairie, se montant à
- Lors d'installation pour un poste supplémentaire

989 NF
62, 50
1.052, 50

à prendre au crédit prévu au budget pour entretien des bâtiments communaux
- Redevances bimestrielles d'abonnement et de location se montant à 711 NF
an - à prendre au chapitre II - frais de téléphone.

Questions diverses

Le D^r Lauriat signale qu'à certains endroits, les réflexions d'asphalte
trottoirs sont défectueuses. Ce fait a déjà été signalé à l'entreprise.

M. Buffet rend compte que le Directeur de l'École de Condéroux a
la visite d'un instituteur nommé au Centre, qui tendant obtenir un logement
au groupe de Condéroux. M. le Maire fait observer que les logements
sont attribués par la Commission des Écoles, en accord avec les Directeurs et
Directrices.

M. Buffet a été chargé par M. Faure de faire part au Conseil
un incident qui s'est produit à son domicile avec un membre du personnel
enseignant, qu'il a dû séconder. M. le Maire explique qu'il s'agit d'un
différent survenu au sujet du garage des voitures des instituteurs sur le
plateau en face des logements. M. Bouquet est d'avis que ces voitures sont
meilleures placées dans le bas de l'immeuble et M. le Maire indique que
que le mur en bordure de l'avenue Saint-Laurent sera construit
toute-plein sera aménagé pour le stationnement des voitures.

Loire Communale

Le Conseil approuve à l'unanimité les états des voies urbaines et
rurales à incorporer dans la nouvelle commune, dressés par M. l'Ingénieur
des T.P.E.

Ordures ménagères

M. le Maire expose qu'il a reçu de M. Pucier urbaniste, un projet de
localisation d'une usine d'incinération d'ordures ménagères sur le plateau
Orsay.

Le Conseil après en avoir délibéré n'est pas d'accord sur ce projet et décide de
tenir son offre intérieure, c'est à dire de continuer servant de dépositaire actuel à la Ville
Orsay, auquel pourrait s'ajouter des terrains environnants par acquisition amiable, au cas
d'expropriation si le Syndicat intercommunal de la Vallée de Chevreuse l'estimait
convenable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h. 30.